



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BÉNAZET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-092	Séniors Modification des tarifs du foyer restaurant l'Oustalet au 1 ^{er} septembre 2024
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière modification des tarifs du foyer restaurant l'Oustalet date du 1^{er} septembre 2023, conformément à la délibération n° 2023-043 du 30 mars 2023.

Face aux augmentations répercutées par notre prestataire et afin de continuer à offrir un service de qualité, il convient de réviser, à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs de la restauration du foyer restaurant l'Oustalet comme suit :

- **7,15 € par repas**, pour les personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à Lambesc au lieu de 6,80 €,
- **8,40 € par repas**, pour les personnes invitées ou extérieures à Lambesc, au lieu de 8,00 €
- **14,30 € par repas festif**, avec animation musicale au lieu de 13,60 €

Ces tarifs repas comprennent le vin et le café.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du foyer restaurant l'Oustalet tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Dominique MEYER, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

